AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2913
FR0010411983-FS0856

28 octobre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCOR SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 octobre 2021, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 octobre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 9 055 590 actions SCOR SE représentant autant de droits de vote, soit 4,85% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SCOR SE sur le marché.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Sur la base d'un capital composé de 186 796 897 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.